



LE FRÈRE D'UN SURVIVANT DU S-21 FUT FORCÉ DE TUER SON PROPRE PÈRE AVANT D'ÊTRE TUÉ LUI-MÊME PARCE QU'IL A HÉSITÉ DE SUIVRE L'ORDRE

9 Juillet 2009

Par Laura MacDonald, Membre du Barreau de New York et Consultante auprès du Centre International pour les Droits de l'Homme, Northwestern University School of Law

Aujourd'hui, la Chambre de Première Instance a entendu le témoignage de deux femmes des parties civiles qui toutes deux affirment qu'elles furent détenues à la prison Tuol Sleng (S-21) à Phnom Penh avant d'être transférées au camp de rééducation Prey Sar (S-24). Pour la quasi-totalité de l'époque du Kampuchea Démocratique, ces deux installations étaient sous le contrôle de Kaing Guek Eav (alias Duch).

La photo d'identité judiciaire de Chim Meth est affichée au Musée du Génocide de Tuol Sleng, mais d'où vient-elle?

Après des heures d'interrogation hier, Chim Meth de la partie civile, âgée de 51 ans, retourna à la barre ce matin. Avant de commencer son témoignage, l'accusation chercha à mettre officiellement devant la Chambre des photos que Chim avait apportées avec elle au tribunal hier. Après environ 40 minutes de discussion à propos des photos et de les avoir fait circuler autour de la salle d'audience, la Chambre accepta la photo d'identité judiciaire de Chim et une photo de deux femmes posant devant la photo alors qu'elle était exposée au Musée du Génocide de Tuol Sleng.

Cette question de procédure apparemment mineure fut prolongée parce qu'elle soulevait une question importante. Les avocats de Chim et la défense étaient en désaccord sur le lieu où la photo d'identité judiciaire fut prise et si ce fait avait été établi. La défense soutenait que Chim avait témoigné que la photo fut prise à S-24. Les avocats de Chim argumentaient que le fait n'était pas établi. Les avocats de Chim remémorèrent que Duch avait déclaré que la photo venait de S-24, alors que Chim témoigna qu'elle venait de la division militaire où elle travaillait avant d'être envoyée à S-21 et à S-24. Il convient de noter que le relevé de notes officielles des poursuites d'hier n'est pas encore disponible. Tous les partis, par conséquent, travaillaient à partir de notes non officielles.

Selon mes notes d'hier, la défense était correcte. Hier, Chim avait déclaré que la photo fut prise en 1977 ou 1978 quand elle avait 19 ans à S-24 Unité 17. Après avoir fait cette déclaration, le Président Nil Nonn fit observer qu'elle n'était pas très mince dans la photo, suggérant que la photo n'aurait pas été prise à S-24, où Chim prétendait être affamée.

Compte tenu de la confusion, le Juge Cartwright demanda à Duch de préciser comment il avait su que la photo venait de S-24, puisqu'il l'avait déclaré avec tant de confiance hier. Ajoutant à la confusion, Duch affirma qu'il s'était simplement convenu du témoignage de Chim hier parce qu'elle avait si clairement indiqué que la photo venait de S-24. Il dit qu'il n'avait fait aucune observation lui-même. Selon mes notes d'hier, Duch déclara clairement que la photo venait de S-24. Il qualifia la déclaration en aucune façon. Plus tard aujourd'hui, l'accusation demanda à Duch son impression de la photo d'identité judiciaire, étant donné que Chim n'affichait aucun numéro d'identification de détenu. Semblant reprendre sa position initiale, Duch déclara clairement que la photo fut prise à S-24, mais qu'elle fut développée à S-21. Il a également confirmé que la biographie de Chim fut produite par le Camarade Hoy à S-24, bien qu'elle ait été retenue à S-21.

Il semblerait que Chim était confuse hier et qu'elle a mal identifié le temps et l'endroit où la photo fut prise. Je ne comprends pas pourquoi ses avocats ne l'ont pas tout simplement dit. Aujourd'hui, elle a

affirmé que la photo fut prise à sa division militaire, avant son arrestation, en même temps que la préparation de sa biographie. La Chambre devra tirer sa propre conclusion, étant donné que Duch soutenait que la biographie et la photo venaient de S-24. Puisque Chim avait les yeux bandés pendant la majorité de sa détention et ne peut pas fournir de détails, la photo et la biographie sont les seules preuves qui pourraient la lier à S-21.

Le développement de l'histoire de Chim Meth

Alors que Chim a fourni un compte rendu détaillé de ses expériences durant l'époque du Kampuchéa Démocratique lors de l'interrogatoire par la Chambre hier, les parties n'ont pas réussi à développer son histoire beaucoup plus loin aujourd'hui.

En bref, Chim fut incorporée dans une unité militaire Khmer rouge pour femmes dans laquelle elle servit jusqu'à son arrestation le 10 Novembre 1977. Elle fut envoyée à un centre de détention qu'elle est certaine était le S-21. Pendant 15 jours, elle partageait une cellule avec deux femmes, elle ne connaissait ni voyait d'autres prisonniers. Elle fut interrogée, torturée, puis transférée à ce qu'elle croyait être le S-24. Elle fut contrainte à travailler dans des conditions misérables dans les champs de riz avant d'être transférée à une autre unité pour cultiver des légumes. Elle fuit cet endroit lorsque les Vietnamiens arrivèrent et elle fut éventuellement prise en charge par une femme âgée.

Étant donné que les quatre groupes du parti civil ont, en général, seulement 40 minutes à répartir entre eux, ils donnent priorité à l'équipe juridique représentant la partie civile donnant témoignage. Chim est représentée par le groupe 3 de la partie civile et ce groupe a utilisé la totalité des 40 minutes aujourd'hui. Ce fut une première. Alors qu'il fait bon sens de donner la parole au groupe qui a la plus grande familiarité avec la partie civile et les faits pertinents, aujourd'hui le résultat fut très décevant.

Un avocat passa près de dix minutes sur des questions de contexte visant à établir un seul point – que Chim n'est pas entrée dans l'armée Khmer Rouge volontairement. Dans un procès pour lequel le temps n'est pas un problème, je peux comprendre l'utilité de poser des questions de contexte avec but de créer de la sympathie pour une victime et de chercher à révéler une réponse de façon naturelle et spectaculaire. Toutefois, le temps est précieux dans ce procès, et les questions devraient donc se concentrer sur le développement du procès. Il n'est pas du tout certain que Chim fut détenue à S-21, et pourtant beaucoup de temps fut consacré à établir que pendant des années avant son arrestation, Chim vivait avec ses grands-parents indignés. Le Président gronda l'avocat quelques fois, lui instruisant de poser des questions sur les faits pertinents concernant la détention. Le deuxième avocat du groupe 3 de la partie civile posa ensuite quatre questions à Duch sans rapport l'une à l'autre. Le Président gronda l'avocat, en lui demandant s'il serait, lui, en mesure de répondre à de si nombreuses questions à la fois. Duch répondit à quelques-unes des questions, mais ne pouvait pas se rappeler de toutes. Duch gronda également l'avocat, lui ordonnant qu'une seule question devrait être posée à la fois. De façon prévisible, le groupe 3 de la partie civile demanda que plus de temps soit permis pour leurs collègues et le Président rejeta la demande sans hésitation.

Bien qu'il y eu des incohérences flagrantes entre les déclarations écrites soumises à la juridiction et les témoignages oraux fournis par Ly Hor, Lay Chan, et Phork Khan, qui ont témoigné plus tôt dans la semaine, Chim écrit sa propre déclaration à la main et les contradictions entre sa déclaration et les témoignages étaient relativement mineures. Les déclarations des autres parties civiles furent préparées par des organismes sans but lucratif et ne semblent pas avoir été examinées de manière approfondie par les parties civiles elles-mêmes. Les questions de la défense pour Chim mirent l'accent sur les incohérences mineures, ainsi que le manque de preuves qu'elle fut détenue à S-21

Ancien médecin perdit tous ses proches à S-21

Partie civile Nam Mon, âgée de 48 ans, a témoigné aujourd'hui en son propre nom et au nom de ses quatre frères, ses parents et ses deux oncles qui auraient péri à S-21.

Avant son entrée dans la salle d'audience pour témoigner, son avocat Silke Studzinsky informa la Chambre du fait que de nouvelles informations sur Nam avaient récemment été mises au jour et qu'elle témoignerait par conséquent d'une histoire beaucoup plus large que celle détaillée dans sa demande du parti civil. Studzinsky cita des exemples de questions que Nam discuterait et qu'apparemment la Chambre entendait

pour la première fois. Studzinsky informa la Chambre également que Nam est très fragile et aurait sans doute besoin de pauses. Elle demanda que les juges s'abstiennent d'ordonner que Nam se console, et suggéra qu'ils prennent en compte ses émotions comme « des éléments de preuve non verbaux. »

Bien que le juge Cartwright garde toujours le sang-froid, il est clair qu'elle ne fut pas du tout satisfaite de ces remarques. Le juge Cartwright pressa Studzinsky sur le nombre d'occasions et sur les dates auxquels elle avait rencontré Nam. Après avoir reçu une réponse de deux fois - une fois il y a longtemps et une fois il y a une dizaine de jours, le juge Cartwright conclut que Studzinsky n'avait pas pleinement étudié Nam avant de proposer son témoignage à la Chambre. Lundi, après une journée difficile, le juge Cartwright fit des observations similaires à celles d'Alain Werner du groupe 1 de la partie civile, en indiquant que la Chambre attendait une meilleure préparation des parties civiles à l'avenir. Répondant au deuxième point de Studzinsky sur la façon dont les juges devraient traiter leurs témoins, le juge Cartwright expliqua que les juges avaient déjà évalué l'aptitude des témoins à témoigner. En outre, le juge Cartwright dit à Studzinsky que la Chambre est composée de « juges expérimentés », qui ne nécessitent pas de tels conseils.

Les parents de Nam rejoignirent le mouvement de résistance dès l'abord, et donc après que Phnom Penh fut évacuée, sa famille retourna à la ville où son père avait géré la logistique dans une certaine mesure pour les Khmers rouges. Ses deux frères aînés vivaient à S-21 où ils travaillaient en tant que gardiens. À la mi-1975, alors qu'elle n'avait que 15 ans, Nam commença à travailler comme médecin à S-21. Elle vivait dans un immeuble en face de la porte principale de S-21, avec deux autres femmes médecins.

Un jour, en 1977, par hasard, Nam vu son père en menottes mené par des gardiens d'un camion jusqu'à l'enceinte du S-21, où il fut mis à nu. Il fut détenu dans une cellule avec d'autres cadres Khmers rouges. Nam lui rendit visite une fois et pu voir qu'il avait été gravement torturé. Il lui expliqua qu'il était nécessaire qu'elle prenne de la distance de lui. Six mois plus tard, environ, l'un des autres médecins dit à Nam que son frère aîné avait effectué une commande de tuer son père. Trois jours plus tard, son frère fut tué sans être détenu. Il avait été marqué comme traître après avoir hésité à tirer sur son père. Son autre frère, servant de garde, ainsi que sa mère et son petit frère furent arrêtés peu de temps après. Nam ne les a jamais revus.

Environ un mois plus tard, Nam fut également arrêtée. Elle fut détenue à S-21 pour trois mois environ dans une cellule individuelle dans le même bâtiment auquel elle avait aidé des prisonniers auparavant. Pour les deux premières semaines, elle fut interrogée et torturée deux ou trois fois par jour. Elle affirma qu'elle était la fille de ses parrains et prit leur nom, plutôt que celui de ses vrais parents. Un jour, en fin d'après-midi, elle fut menottée et mise sur un camion avec cinq ou six autres prisonniers et transférée à S-24. Elle fut également interrogée et torturée à S-24. Dans le cadre de la surveillance des gardes armés, elle fut forcée de creuser de grandes fosses pour les corps d'enfants morts. La nuit, elle fut enfermée dans une pièce et ses pieds furent enchaînés. Elle y travailla pendant environ trois mois avant d'être transférée dans une autre prison où elle est restée jusqu'à ce que les Vietnamiens aient saisi Phnom Penh.

Bien que Nam n'ait pas trouvé la photo d'elle prise à S-24, elle a récupéré les photos prises des membres de sa famille à S-21. Bien que Nam ait pu garder son calme pendant quelques heures, dès que le Président afficha la photo d'identité de son père sur l'écran, elle commença à sangloter sans pouvoir se contrôler. Le président ordonna une suspension de dix minutes pour lui permettre de se remettre. Il afficha la photo de nouveau sur l'écran et demanda si elle pouvait identifier la personne. Elle commença à sangloter de nouveau. Il appela l'Unité d'Appui aux Témoins et aux Experts pour l'aider avant d'ajourner tôt pour la journée.

L'histoire puissante de Nam fut lente en son apparition aujourd'hui, et les juges continueront à l'interroger lundi.

Le temps et « l'égalité des armes »

En plus de finir l'interrogatoire de Nam, deux témoins sont prévus de témoigner la semaine prochaine pour deux jours chacun. Alors que les noms ne sont pas publiés à l'avance en raison de mesures de protection des témoins, le témoignage de deux anciens membres du personnel S-21 est prévu. Le Président a annoncé que l'attribution de temps actuel était conçu pour des témoins d'une journée et il a désormais alloué plus de temps aux parties pour les témoins de deux jours: 60 minutes pour l'accusation, 80 minutes pour toutes

les parties civiles réunies, et 80 minutes pour la défense.

La défense a réitéré l'objection « d'égalité des armes » qu'elle avait soulevé précédemment. La défense estime qu'elle devrait obtenir un temps pour ses questions à mesure égale à celui consacré à l'accusation et les parties civiles, qu'elle considère comme une hyper-accusation. Ainsi, sur la base des montants de temps indiqués ci-dessus, la défense aurait droit à 140 minutes. Bien que le conseil international de la défense François Roux ne fût pas présent aujourd'hui, il a déjà averti la Chambre que ce déséquilibre de temps ferait l'objet d'un recours ultérieur.